



1 **Contacts utiles et liens pour toutes questions relatives au Brexit**

Je demande à mon employeur (transporteur) d'obtenir les documents obligatoires relatifs aux marchandises que je transporte pour traverser la frontière.

Site des Douanes françaises : www.douane.gouv.fr

2 **Si vous souhaitez plus d'informations sur les nouvelles procédures de passage des frontières, vous pouvez contacter les autorités suivantes pour la France**

Service d'information des Douanes : +33 8 11 20 44 44
(0,06€/min + prix de l'appel)

Formulaire de contact :
www.douane.gouv.fr/contact-et-assistance/etre-rappele

Ne pas jeter sur la voie publique

Une frontière intelligente pour des conducteurs avertis



www.douane.gouv.fr

Franchissons le Brexit ensemble

Vos nouvelles démarches pour franchir la frontière



Si vous transportez des marchandises à l'exportation, à l'importation ou en transit

Assurez-vous de vous munir de votre lettre de voiture CMR, de votre permis de conduire, des papiers de votre véhicule et du numéro MRN (document à code-barres provenant d'une déclaration en douane)



Si vous transportez des produits sanitaires ou phytosanitaires (SPS)

Vous ferez obligatoirement l'objet d'un contrôle documentaire et éventuellement d'un contrôle physique des marchandises transportées

Si vous transportez des produits issus de la pêche

Assurez-vous de vous munir d'une autorisation spécifique. Vous pourrez faire également l'objet d'un contrôle douanier



Si votre camion est vide

Vous aurez besoin uniquement de votre permis de conduire et des papiers de votre véhicule



Dans le cas d'une sortie sèche -sans accord- du Royaume-Uni de l'Union (scénario «no deal»), les modalités de passage de la frontière seront impactées par de nouvelles formalités douanières et des contrôles à réaliser.

Ainsi, assurez-vous auprès de votre employeur d'avoir préparé avant votre voyage tous les documents indispensables pour ne pas être retardé ou bloqué à la frontière – que ce soit à l'importation, à l'exportation ou en transit.